



École Sainte-Clotilde

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Sainte-Clotilde tenue le jeudi 3 novembre 2022 à 18h45 au salon du personnel de l'école Ste-Clotilde

Étaient présents:

Direction :	Line Martineau
Parents :	Cynthia Ménard, Marilou Vincent, Renée Sainte-Marie, Stéphane Guénette (substitut)
Enseignants :	Tricia Bédard-Goyette et Philippe Caron-Perras
Service de garde :	
Personnel de soutien :	Patricia Bezeau
Représentant de la communauté :	
Secrétaire de la réunion :	Patricia Bezeau
Absence(s) :	Katlyne Dupuis, Julie Tremblay
Public :	

1. Mot de bienvenue et lecture de l'article 71 de la LIP

Ouverture de la réunion à 18h30. Cynthia souhaite la bienvenue à tous les membres. Line fait la lecture de l'article 71.

« Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. »

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire

Patricia est nommée secrétaire de la séance.

3. Vérification des présences et du quorum

Il y a quorum.

4. Période de questions du public

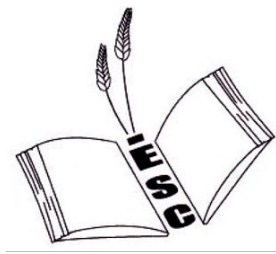
Aucune question du public.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Renée

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants

- Point 9.2 : Photos scolaires



École Sainte-Clotilde

6. Suivis et adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Proposé par Marilou

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

CÉ 22-23.12

Ensuite, les suivis suivants ont été faits :

- **Formation obligatoire pour les nouveaux membres :**
Line a fait parvenir le lien pour la formation la semaine dernière seulement. On prolonge la formation obligatoire aux membres jusqu'en décembre pour laisser le temps à chacun de la suivre.
- **Prolongation des heures de fermeture :** ce point sera traité au point 7.1
- **Campagne de financement :** Ce sera traité au point 7.4

7. Dossier menant à une prise de décision :

7.1. Suivi budget annuel du service de garde et heure de fermeture 2022-2023 (Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13)

Pour donner suite à la mesure pour le paiement des élèves EHDA, le budget du SDG a été vu à la hausse. De plus, à partir du 28 novembre, le service de garde fermera à 17h45

CÉ 22-23.13

7.2. Présentation et suivi du projet éducatif de l'école (Art. 74 et 109)

L'actualisation du projet éducatif de notre école est bien démarrée! Avec l'ensemble de l'équipe-école, il y a eu un travail concernant les valeurs que les adultes priorisent pour maintenir le taux de réussite des élèves. L'équipe d'enseignants a ciblé : le respect, la bienveillance, l'engagement et la collaboration. Le service de garde a déterminé : le respect, l'autonomie et le sentiment d'appartenance.

Demain, le comité de pilotage s'attardera sur la vision en lien avec les valeurs et il commencera l'analyse des zones de force et de vulnérabilité de notre école en 2022-2023. Le prochain projet éducatif sera effectif jusqu'en 2028.

CÉ 22-23.14

7.3. Adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement (Art. 66 et 108)

Chaque année, 400\$ est attribué au conseil d'établissement. Il est proposé par Stéphane que ce montant soit attribué pour le repas du dernier CÉ et que le montant restant sera distribué aux élèves.

CÉ 22-23.15



École Sainte-Clotilde

7.4. Approbation d'une campagne de financement SDG et école (Art. 66 et 108)

Marilou a fait un retour sur la possibilité d'une activité de financement avec la Librairie moderne. Un salon du livre serait envisageable, mais cela ne sera pas dans le cadre d'une campagne de financement. Après discussion, nous aimerions que le Salon du livre soit en même temps que « Les rendez-vous de la communauté ». Il y aura plus d'informations à suivre prochainement.

Pour l'école, la campagne de financement choisie est la vente de pains St-Méthode. Le lancement de la campagne aura lieu le 12 décembre et le parent aura jusqu'au 13 janvier pour remettre sa commande au secrétariat. Les produits retenus sont : le pain Club Campagnolo 625gr, le 100% blé entiers, 9 grains entiers et le multi-céréales.

Le service de garde souhaite organiser des danses une fois par mois pour amasser des sous pour le SDG. Les parents sont en faveur et très heureux du retour de ces activités.

Les deux campagnes de financement sont approuvées.

Proposé par Tricia

CÉ 22-23.16 et CÉ 22-23.17

7.5. Autorisation sortie moins de 2 km (Art. 87 et 89)

Proposé par Cynthia

CÉ 22-23.18

7.6. Sorties éducatives 22-23 (Art. 87 et 89) et approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire (classe verte)

Line explique que les mesures de la culture à l'école et de l'école inspirante permettent une sortie éducative et une activité à l'école. Avant d'approuver d'autres sorties qui nécessitent des frais chargés aux parents, les membres du conseil d'établissement doivent s'assurer que les deux activités gratuites ont eu lieu. Afin de permettre la réservation d'une sortie de fin d'année par groupe ou par cycle qui n'est pas culturelle, un montant maximum de 30\$ pourra être chargé aux parents. Une demande sera faite au Club optimiste pour payer les frais de transport.

Le CÉ propose que lors de la campagne de financement, il sera mentionné qu'un 10\$ par élève sera alloué pour diminuer le montant des activités.

L'annexe 81 permet d'engager une personne pour favoriser l'activité physique. Jusqu'à Noël, Line propose qu'une TES, Amélie Paquette, organise des activités les midis des jours 4 et 5 ainsi qu'aux récréations de l'après-midi.

Il est proposé par **Stéphane** que le projet classe verte soit acceptée, qu'un montant maximum de 30\$ puisse être chargé aux parents pour une sortie non culturelle et que



École Sainte-Clotilde

l'annexe 81 soit utilisée pour de l'animation sur la cour de récréation et pour la sortie du 5 juin au mont St-Grégoire.

CÉ 22-23.19

8. Dossiers d'information

8.1. Mot du représentant au comité de parents au centre de service scolaire

Cynthia a fait un résumé de ce qui a été discuté lors de la rencontre du 12 octobre

- Critères d'inscription : il y a eu des ajustements uniquement au niveau des dates.
- Politique de transport : le comité a été consulté à ce sujet. Quelques modifications sont proposées principalement pour les élèves inscrits en service de garde :
 - Critère de stabilisation d'utilisation du service ajouté pour la sécurité des élèves;
 - Utilisation régulière sur une même période, soit 5 matins et/ou 5 soirs par semaine;
 - L'élève inscrit au SDG ne peut bénéficier du transport et du SDG sur la même période.
- Le calendrier 2023-2024 a été présenté, mais le comité ne semble pas avoir beaucoup d'impacts pour modifier les dates choisies.
- L'ensemble des documents présentés ont été mis sur la Teams.
- La prochaine rencontre aura lieu à distance le 16 novembre. Renée y participera, car Cynthia sera absente.

8.2. Mot de la direction

- **Formation obligatoire pour les nouveaux membres (Art. 53 et 459.5)**

Line a fait parvenir le lien pour la formation la semaine dernière seulement. On prolonge la formation obligatoire aux membres jusqu'en décembre pour laisser le temps à chacun de la suivre.

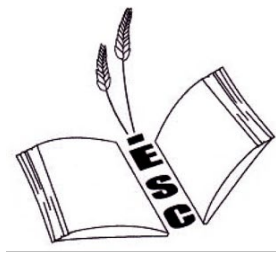
- **Campagne de financement de Leucan**

Cette année, il n'y a pas eu de tirelires et le suivi était plus difficile à faire étant donné que les dons étaient en ligne. Malgré tout, il y a eu un don de 100\$ et quelques autres dons.

8.3. Mot des enseignants

Philippe remercie le travail des TES et des enseignantes ressources.

Les élèves ont bien participé lors de la journée d'Halloween de l'école. Tout s'est bien passé. Tricia explique que la marche Pierre Lavoie s'est bien déroulée. La lecture faite par les parents en classe fut un succès. Quelques règles seront mises en place pour l'année



École Sainte-Clotilde

prochaine.

8.4. Mot de la technicienne du service de garde/service de dîner

Aucun, car Julie est absente

8.5. Correspondance

Aucune

8.6. Dépôt de documents

Les documents de la rencontre seront mis sur la Teams.

9. Autres sujets

9.1. Bilan de la page Facebook

Cynthia a mentionné qu'il a été plutôt décidé de créer un groupe Facebook afin d'avoir un meilleur contrôle sur l'admissibilité des membres. Ils doivent répondre à quelques questions afin d'être acceptés dans le groupe. Pour l'instant, il y a 47 membres.

9.2. Photo scolaire

Les gens ne sont pas satisfaits des photos scolaires, la secrétaire a contacté la compagnie afin de faire part de l'insatisfaction. Les membres du CÉ recherche une autre alternative.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 20h15. La prochaine rencontre aura lieu le 8 décembre.

Line Martineau
Directrice

Cynthia Ménard
Présidente